

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## LOIS ET DÉCRETS

Le numéro : 3,10 €

Abonnement. – Un an (arrêté du 26 octobre 2010 publié au *Journal officiel* du 28 octobre 2010) :

France : 170,70 €. Pour l'expédition par voie aérienne (outre-mer) ou pour l'étranger :

paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination ; tarif sur demande

Paiement à réception de facture

En cas de règlement par virement, indiquer obligatoirement le numéro de facture dans le libellé de votre virement

### ASSOCIATIONS

*Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901*

### ASSOCIATIONS SYNDICALES DE PROPRIÉTAIRES

*Ordonnance du 1<sup>er</sup> juillet 2004*

### FONDATIONS D'ENTREPRISE

*Loi du 4 juillet 1990*

### FONDS DE DOTATION

*Loi du 4 août 2008*



DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE, 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.dila.premier-ministre.gouv.fr](http://www.dila.premier-ministre.gouv.fr)

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

Standard : 01-40-58-75-00 Accueil commercial : 01-40-15-70-10

Annonces : 01-40-58-77-56 Abonnements : 01-40-15-67-77 (8 h 30 à 12 h 30)

423 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **FEDERATION FRANCAISE MEDIEVALE "FEDERATION MEDIEVALE"**. *Objet* : accompagner et promouvoir les associations médiévales dans l'évocation et la reconstitution selon les normes de dates généralement admises entre la fin du Ve siècle et la fin du XV<sup>e</sup> siècle; édicter, actualiser, promouvoir et faire respecter les règlements de combats annexés aux dits statuts; veiller à ce que les associations membres se conforment à la charte de qualité et de "bonne conduite" édictée par la Fédération soutenir et coordonner l'action des associations dont l'activité est directement liée à l'objet de la Fédération Française Médiévale; conseiller les futures associations médiévales dans leurs démarches administratives et juridiques; proposer des formations techniques liées aux activités médiévales des associations membres de la Fédération; informer ses membres des activités fédérales et médiévales. *Siège social* : 17, rue Pasteur, 30220 Aigues-Mortes. *Date de la déclaration* : 22 février 2011.

424 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **KOLAM**. *Objet* : promouvoir la culture indienne à travers diverses manifestations; mettre en place des opérations caritatives de soutien au développement en Inde, notamment dans l'éducation; celles-ci seront organisées par l'association Kolam ou viendront soutenir les actions menées par d'autres associations ou entités. *Siège social* : 1395, chemin des Terres de Rouvière, 30000 Nîmes. *Date de la déclaration* : 8 mars 2011.

425 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **MAQUILLAGE D'UNE VIE OU RÊVE D'UN SOIR**. *Objet* : la mise en beauté de chacun et chacune en passant par le maquillage, la beauté des ongles, et le savoir-faire du maquillage pour tous. *Siège social* : 6 bis, rue des Taillades, le Jardin des Melias N 10, 30300 Beaucaire. *Date de la déclaration* : 10 mars 2011.

426 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **LE CHENIL**. *Objet* : éducation populaire par l'art, en premier lieu; son champ d'intervention se situe dans les secteurs de la santé, du social et du médico-social. *Siège social* : 38, rue Roussy, 30000 Nîmes. *Date de la déclaration* : 11 mars 2011.

427 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **TERROIRS DU SUD**. *Objet* : promotion des vins et des produits du terroir. *Siège social* : Mas Larguier, quartier Saint Pierre, 30330 Tresques. *Date de la déclaration* : 11 mars 2011.

428 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **COMITE DE JUMELAGE**. *Objet* : gérer ou organiser en partenariat avec la ville de Uchaud les échanges scolaires, économiques, culturels, sociaux, sportifs et autres avec la (ou les) ville(s) jumelle(s) et organiser des rencontres, visites, séjours des délégations de la (ou des) ville(s) jumelle(s) et toutes activités qui s'y rapportent. *Siège social* : 5, impasse des Mûriers, 30620 Uchaud. *Date de la déclaration* : 11 mars 2011.

429 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **CYCLIUM NUCLEAIRE ET TECHNOLOGIE**. *Objet* : regrouper les entreprises du Gard rhodanien liés au cycle de la construction, de la maintenance et du démantèlement d'installations; promouvoir les entreprises auprès des grands donneurs d'ordres; fédérer, développer et mutualiser les compétences, la formation et les moyens de ses membres; organiser des débats, conférences, salons, foires ou toutes autres animations susceptibles de servir l'intérêt des uns et des autres, ou de l'ensemble des adhérents; identifier et anticiper les besoins nouveaux des entreprises. *Siège social* : Relais CCI de Bagnols - ZA de l'Euze, maison de l'entreprise, 30200 Bagnols-sur-Cèze. *Date de la déclaration* : 14 mars 2011.

430 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **ASSOCIATION DES SECOURISTES FRANCAIS CROIX BLANCHE DE BAGNOLS SUR CEZE**. *Objet* : développer et organiser le secourisme et d'exercer une mission de sécurité civile au sens donné à ce terme par la législation en vigueur; représenter le comité départemental et la fédération au niveau local; faire respecter les règlements départementaux et fédéraux, dans le but d'organiser, diriger, contrôler et développer le secourisme, sa pratique et son enseignement par ses activités de formation, tenues de postes de secours, participation à des plans d'urgence; concourir au développement de ses activités selon les directives par son conseil d'administration et en accord avec le comité départemental et la fédération. *Siège social* : 3, rue du Casino, 30200 Bagnols-sur-Cèze. *Date de la déclaration* : 14 mars 2011.

431 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **L'ALEXANDRIN**. *Objet* : la vente en commun des produits de ses membres dans une démarche d'agriculture biologique; les productions sont vendues à destination de l'Amap Alexandrine, de cantines ou tout autre groupement; cette association servira aussi de groupement d'achat des intrants à destination des producteurs membres. *Siège social* : Domaine de Roquebrune, 30130 Saint-Alexandre. *Date de la déclaration* : 14 mars 2011.

432 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **SUD ACTU**. *Objet* : fournir au grand public une information complète et crédible sur toutes les questions liées à l'actualité locale de la ville de Nîmes et internationale; adapter cette information par son contenu et sa forme aux besoins d'un public élargi; offrir au public la possibilité d'exprimer ses besoins et ses priorités. *Siège social* : 21, rue du Vallon, 30230 Bouillargues. *Date de la déclaration* : 15 mars 2011.

433 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **ASSOCIATION DES GARDES PARTICULIERS RURAUX ET PIEGEURS DU GARD AGREES PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**. *Objet* : défense de l'environnement dans le domaine de la protection de la nature, de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'eau, de l'air, des sols, des sites et paysages, de la gestion de la faune sauvage, chasse, pêche, forestier des biens d'autrui, dépôts d'immondices et pollutions diverses et les nuisances; les gardes et piégeurs adhérents à l'A.G.P.R.P.G. oeuvrent principalement aux activités statutaires consacrées spécialement à la protection de l'environnement en général; participer aux commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage du département, à la sécurité, à la santé publique et à la protection des milieux aquatiques; réguler les animaux nuisibles; veiller à la prévention des infractions et à l'application de la loi et des règlements en vigueur; assurer une mission de surveillance (sécurité, sûreté et tranquillité) pour la prévention de vols, dégradations, jet de détritus, incendie, et assistance à personne; former les nouveaux gardes, effectuer des remises à jour et le contrôle des connaissances, de leur assurer un suivi permanent pendant et à l'occasion de leur fonction, de leur apporter l'aide technique juridique et administrative dont ils auraient besoin; favoriser la collaboration des associations avec tous les organismes participants à la police et à la protection de l'environnement; elle se veut être au nom de ses adhérents un ou l'interlocuteur apprécié des pouvoirs et organismes publics ainsi que des organisations cynégétiques et halieutiques départementales, régionales et nationales; la représentativité de ses membres auprès des autorités de tutelles de l'administration, de la justice comme de tout autre tiers et qu'ils soient dignes d'être les ambassadeurs de la garderie particulière de France; la A.G.P.R.P.G. n'a aucune ingérence, ni pouvoir d'intervention dans les statuts, règlement intérieur de chaque association à la condition que ceux-ci ne soient pas contraire aux orientations des présentes; il ne saurait être en son sein ou en son nom aucune activité politique ou religieuse et ce afin d'éviter toute confusion ou mauvaise interprétation de son objet et des buts. *Siège social* : gallician, 66, rue de la Cave Coopérative, 30600 Vauvert. *Date de la déclaration* : 15 mars 2011.

434 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **LES AMIS DU NIL**. *Objet* : étude approfondie de l'histoire de l'Égypte ancienne et des civilisations Bantoues. *Siège social* : 7, route de Russan, 30000 Nîmes. *Date de la déclaration* : 16 mars 2011.

435 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **ENTRE LA TERRE ET LE CIEL (ETC)**. *Objet* : transmettre et partager les différentes cultures du monde par la mise en place de supports, événements et manifestations en tout genre. *Siège social* : 187 vieille route, 30250 Villevieille. *Date de la déclaration* : 17 mars 2011.

436 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **CAFE CITOYEN ARCADIE DE NÎMES**. *Objet* : organisation de débats ouverts à son sur des thèmes de société; débats respectant la libre expression de toutes formes d'opinions; toute activité concourant à l'objet principal est réputée entrer dans cet objet. *Siège social* : 4, rue Paul Verlaine, 30320 Marguerittes. *Date de la déclaration* : 18 mars 2011.

437 - \* Déclaration à la préfecture du Gard. **A.R.B.R.E.S ASSOCIATION RESPONSABLE BIEN ETRE RESPECT ENVIRONNEMENT SUR NÎMES LES GARDIENS DE L'OMBRE**.